

DELIBERATION N° 2022/ 73

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2022

Convocation du : 2 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 7 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 8 décembre 2022.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 8 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) :

Etaient absents excusés représentés (3) :

Etaient absents excusés non représentés (1) :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Karine De Macedo



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 07 décembre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2022

Pour : 15

Contre () : 0

Abstention : 3

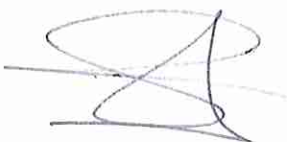
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 7 décembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire :



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

